

11 nov 2021 -10:29

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2021](#)

## Dispositions diverses en matière d'organisation judiciaire et introduction du parquet de la sécurité routière - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière d'organisation judiciaire et introduisant le parquet de la sécurité routière.

Les dispositions de l'avant-projet, adaptées à l'avis du Conseil d'Etat, tendent à améliorer le fonctionnement de l'ordre judiciaire sur différents points. Concrètement, il s'agit des points suivants :

- l'ajout de la fonction de criminologue dans le Code judiciaire
- l'augmentation du nombre de nominations possibles de magistrats sur la base de l'examen oral d'évaluation. Outre un quota national de 15%, le nombre maximum de nominations par juridiction est limité à 25%
- la mise en place d'un double quota où le nombre maximum de juristes au niveau national est déterminé et une limite au niveau du ressort est fixée. Pour les référendaires, un quota de 35% est prévu au niveau national en combinaison avec un quota de 45% au niveau du ressort, et pour les juristes de parquet un quota de 40% au niveau national en combinaison avec un quota de 50% au niveau du ressort

En outre, l'avant-projet introduit le parquet de la sécurité routière. Ce nouveau parquet est certes créé au même niveau qu'un parquet du procureur du Roi, il exerce néanmoins les compétences qui lui ont été attribuées dans tout le Royaume. Ce parquet est dirigé par un procureur de la sécurité routière, qui est assisté par deux substituts du procureur de la sécurité routière, chacun appartenant à un rôle linguistique différent. Ils pilotent un secrétariat de parquet composé de juristes de parquet et de personnel judiciaire.

L'avant-projet est soumis à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
[dounia@teamjustitie.be](mailto:dounia@teamjustitie.be)

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
[edward@teamjustitie.be](mailto:edward@teamjustitie.be)